



Liste des délibérations

Numéro délibération	Examiné le ...	Objet	Adopté à ...
RS/SC/22.E.A.1	11 juillet 2022	Attribution du Marché relatif à la réfection de la rue Pauline Kergomard	Unanimité
RS/SC/22.E.A.2	11 juillet 2022	Attribution du Marché relatif à la réhabilitation de l'immeuble sis 17, rue Joliot Curie	Unanimité
RS/SC/22.E.A.3	11 juillet 2022	Passation et l'exécution d'un marché public d'achat et de fourniture d'énergies- Groupement de commandes	Unanimité
RS/SC/22.E.A.4	11 juillet 2022	Acquisition et entretien des vêtements de travail - Groupement de commandes	Unanimité
RS/SC/22.E.A.5	11 juillet 2022	Prestations de contrôles périodiques des installations techniques et moyens de lutte contre l'incendie - Groupement de commandes	Unanimité
RS/SC/22.E.A.6	11 juillet 2022	Prestations de maintenance technique des bâtiments - Groupement de commandes	Unanimité
RS/SC/22.E.A.7	11 juillet 2022	Prestations de télécommunications en téléphonie fixe et mobile, VPN et accès internet - Groupement de commandes	Unanimité
RS/SC/22.E.B.8	11 juillet 2022	Modification du tableau des effectifs	24 voix Pour 3 élus ne participent pas
RS/SC/22.E.C.9	11 juillet 2022	Appel à candidature pour la mise à disposition de locaux aménagés en Maison d'Assistantes Maternelles	23 voix Pour 3 voix Contre 1 Abstention
RS/SC/22.E.D.10	11 juillet 2022	Haut Aignac : dénomination des rues	Unanimité
RS/SC/22.E.D.11	11 juillet 2022	Déchetterie : dénomination de l'impasse de la ZA Aignac	Unanimité
RS/SC/22.E.E.12	11 juillet 2022	Don d'un particulier à la Commune de Saint-Joachim	25 voix Pour 2 élus ne participent pas



Envoyé en préfecture le 18/07/2022

Reçu en préfecture le 18/07/2022

Affiché le

SLO

ID : 044-214401689-20220711-22RSEA1-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N/Réf : RS/SC/22.E.A.1.

L'an deux mil vingt deux, le onze juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Raphaël SALAÛN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil : 5 juillet 2022

PRÉSENTS :

Monsieur SALAÛN Raphaël, Monsieur SALLÉ Philippe, Madame MAHÉ Anne-Marie, Monsieur COCHY Jacques, Madame KERNEUR Cynthia, Monsieur AMISSE Michel, Madame BERTHO Nicole, Monsieur GONIDEC Denis, Madame CADORET Ghislaine, Monsieur KERNEUR André, Monsieur VEILLAUD Roger, Monsieur ORAIN Claude, Monsieur CERCLÉ Gilles, Madame FISCHER Dominique, Monsieur HALGAND Philippe, Madame KERNEUR Lydie, Madame AOUSTIN Stéphanie, Madame PIONNEAU Natacha, Madame FADET Nathalie, Madame SABRASES Marie, Monsieur MARTIN Steven, Monsieur VINCE Philippe, Madame TIGER VAILLANT Anne, Monsieur AOUSTIN Alain

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Monsieur DHONDT David donnant pouvoir à Monsieur MARTIN Steven
Madame HALGAND Marie-Anne donnant pouvoir à Monsieur SALAÛN Raphaël
Madame GLOTAIN DELAUNE Stéphanie donnant pouvoir à Madame CADORET Ghislaine

EXCUSÉ SANS POUVOIR :

ABSENT :

Rapporteur : Monsieur SALAÛN Raphaël

Mairie de Saint-Joachim - 64, rue Joliot Curie - 44720 Saint-Joachim
Tél. : 02 40 88 42 31 - Fax : 02 40 88 40 33 - E-mail : commune@saint-joachim.fr - www.saint-joachim.com



Envoyé en préfecture le 18/07/2022

Reçu en préfecture le 18/07/2022

Affiché le

SLO

ID : 044-214401689-20220711-22RSEA1-DE

1. Attribution Marchés Publics - Réfection voirie - Rue Kergomard

Le rapporteur indique au Conseil Municipal que dans le cadre de son projet réfection de voirie rue Kergomard, la Commune a confié au Cabinet SODEREF la conception de l'aménagement, l'analyse des offres et le suivi des travaux pour la réalisation des différents lots de cette réalisation.

La procédure de consultation des entreprises pour réaliser les travaux de construction a été lancée. Ce marché comprend 6 lots :

Lot 1 : Voirie et Bordures

Lot 2 : Signalisation Verticale et Horizontale

Lot 3 : Eclairage Public

La procédure n'a pas fait l'objet d'une négociation tarifaire auprès des entreprises puisque d'une part les offres étaient très proches les unes des autres et d'autre part le contexte économique ne permet pas d'être sûr d'avoir des offres à la baisse.

Pour le lot 1 les propositions concernant les offres complémentaires pour le parking du Roso et à l'arrière de la Boulangerie ne sont pas retenues.

Seul, le lot 2 a fait l'objet d'une demande d'offre nouvelle sachant que le maître d'ouvrage a décidé de ne pas retenir les Totems proposés pour signaler l'école Kergomard.

Aussi, après analyse et remise du rapport par la Maîtrise d'œuvre et en accord avec celle-ci, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer ces marchés aux entreprises les mieux-disantes pour ces lots et d'autoriser le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues.

- **Lot 1 : VIAUD MOTER**
29 RUE DE LA PIERRE 44350 GUERANDE
SIRET 412 397 234 00243 : 122 340.16 € HT Offre de Base
- **Lot 2 : GROUPE HELIOS ATLANTIQUE**
17 RUE DU TISSERAND 44800 SAINT-HERBLAIN
SIREN 421 896 200 00373 : 10 309.40 € HT
- **Lot 3 : INEO ATLANTIQUE**
LE PERTUISCHAUD 20 RUE DES ARDOISES 44600 SAINT-NAZAIRE
SIREN 414 799 286 00077 : 22 370.85 € HT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la consultation des entreprises spécialisées en la matière,

ENTENDU le rapporteur et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE d'attribuer le marché de travaux comprenant deux lots comme suit :

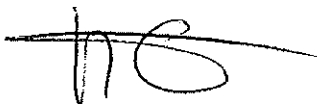
- **Lot 1 : VIAUD MOTER**
29 RUE DE LA PIERRE 44350 GUERANDE
SIRET 412 397 234 00243 : 122 340.16 € HT Offre de Base
- **Lot 2 : GROUPE HELIOS ATLANTIQUE**
17 RUE DU TISSERAND 44800 SAINT-HERBLAIN
SIREN 421 896 200 00373 : 10 309.40 € HT
- **Lot 3 : INEO ATLANTIQUE**
LE PERTUISCHAUD 20 RUE DES ARDOISES 44600 SAINT-NAZAIRE
SIREN 414 799 286 00077 : 22 370.85 € HT

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ces marchés, ainsi que tous documents y afférant.

ADOPTÉ : à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Madame PIONNEAU Natacha

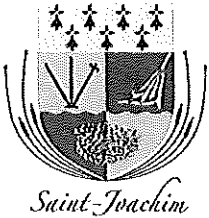


Secrétaire

Monsieur le Maire

Raphaël SALAÜN





Envoyé en préfecture le 18/07/2022

Reçu en préfecture le 18/07/2022

Affiché le

SLO

ID : 044-214401689-20220711-22RSEA2-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N/Réf : RS/SC/22.E.A.2.

L'an deux mil vingt deux, le onze juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Raphaël SALAÛN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil : 5 juillet 2022

PRÉSENTS :

Monsieur SALAÛN Raphaël, Monsieur SALLÉ Philippe, Madame MAHÉ Anne-Marie, Monsieur COCHY Jacques, Madame KERNEUR Cynthia, Monsieur AMISSE Michel, Madame BERTHO Nicole, Monsieur GONIDEC Denis, Madame CADORET Ghislaine, Monsieur KERNEUR André, Monsieur VEILLAUD Roger, Monsieur ORAIN Claude, Monsieur CERCLÉ Gilles, Madame FISCHER Dominique, Monsieur HALGAND Philippe, Madame KERNEUR Lydie, Madame Aoustin Stéphanie, Madame PIONNEAU Natacha, Madame FADET Nathalie, Madame SABRASES Marie, Monsieur MARTIN Steven, Monsieur VINCE Philippe, Madame TIGER VAILLANT Anne, Monsieur Aoustin Alain

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Monsieur DHONDT David donnant pouvoir à Monsieur MARTIN Steven
Madame HALGAND Marie-Anne donnant pouvoir à Monsieur SALAÛN Raphaël
Madame GLOTAÏN DELAUNE Stéphanie donnant pouvoir à Madame CADORET Ghislaine

EXCUSÉ SANS POUVOIR :

ABSENT :

Rapporteur : Monsieur SALAÛN Raphaël

Mairie de Saint-Joachim - 64, rue Joliot Curie - 44720 Saint-Joachim
Tél. : 02 40 88 42 31 - Fax : 02 40 88 40 33 - E-mail : commune@saint-joachim.fr - www.saint-joachim.com



2. Attribution Marchés Publics - Réhabilitation boulangerie - 17 rue Joliot Curie

Le rapporteur indique au Conseil Municipal que dans le cadre de son projet réhabilitation de la Boulangerie du 17 rue Joliot Curie, la Commune a confié au Cabinet EEUN la Maîtrise d'œuvre de ce projet et l'analyse économique des offres a été traitée par le cabinet 2.1 Economie.

La procédure de consultation des entreprises pour réaliser les travaux de construction a été lancée. Ce marché comprend 9 lots :

Lot 1 : VRD

Lot 2 : CHARPENTE BOIS

Lot 3 : COUVERTURE ARDOISE – ETANCHEITE – ZINGUERIE

Lot 4 : MENUISERIE EXTERIEURE – SERRURERIE

Lot 5 : CLOISONS – BLOCS PORTES ISOTHERMES

Lot 6 : CLOISONS – PLATRERIE – PLAFOND – FAUX PLAFOND

Lot 7 : REVETEMENTS DE SOL ET MURAUX – PEINTURE

Lot 8 : PLOMBERIE – SANITAIRE – VMC DOUBLE FLUX

Lot 9 : ELECTRICITE – COURANTS FORTS ET FAIBLES

La procédure n'a pas fait l'objet d'une négociation tarifaire auprès des entreprises puisque le contexte économique ne permet pas d'être sûr d'avoir des offres à la baisse et qu'au vu de la volatilité des matières premières les offres trop tendues peuvent se traduire au final par le renoncement des entreprises sélectionnées.

Pour les lot 2-3-7, le premier appel d'offre n'a eu aucune proposition. Après discussion avec la maîtrise d'œuvre, il a été décidé de renoncer à la modification de charpente donc du lot2 et de relancer le lot 3 et 7.

Seul, le lot7 à fait l'objet d'une réponse. Pour le lot 3, afin de palier le défaut d'offre des devis vont être réalisés en direct auprès d'artisans locaux.

Aussi, après analyse et remise du rapport par la Maîtrise d'œuvre et en accord avec celle-ci, Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer ces marchés aux entreprises les mieux-disantes pour les lots suivants et d'autoriser le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues.

- **Lot 1 : TERRASSEMENT ASSAINISSEMENT SERVICES**
4 RUE DU MILAN NOIR 44350 GUERANDE
SIRET 487 905 366 00026 ; 27 708.01 € HT Offre de Base

Envoyé en préfecture le 18/07/2022

Reçu en préfecture le 18/07/2022

Affiché le

SLO

ID : 044-214401689-20220711-22RSEA2-DE

- **Lot 4 : ERDRALU**
ZI DE LA SANGLE RUE DE L'OCEAN 44390 NORT SUR ERDRE
SIRET 494 650 260 00016; 23 500.00 € HT
- **Lot 5 : VSA AMENAGEMENT**
9 RUE DES COTEAUX DE GRAND LIEU 44830 BOUAYE
SIRET 494 997 950 00030 : 33 324.85 € HT
- **Lot 6 : ID TRAVAUX**
15 BIS CHEMIN DE LA FURGAI 44500 LA BAULE
SIRET 804 721 736 00010 : 17 204.54 € HT
- **Lot 7 : ATLANTIC SOLS CONFORT**
5 ROUTE DE LA FONTAINE TUAUD 44602 SAINT-NAZAIRE
SIRET 831 851 670 00032 : 35 466.07 € HT
- **Lot 8 : MOREAU GENIE CLIMATIQUE**
27 RUE JACQUES DAGUERRE 44600 SAINT-NAZAIRE
SIRET 493 764 609 00027 : 49 072.00 € HT
- **Lot 9 : AM3I PLUS**
2 RUE DU PRE TROUSSEAU 44320 SAINT-VIAUD
SIRET 505 182 154 00037 : 28 404.00 € HT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la consultation des entreprises spécialisées en la matière,

ENTENDU le rapporteur et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE d'attribuer le marché de travaux comprenant deux lots comme suit :

- **Lot 1 : TERRASSEMENT ASSAINISSEMENT SERVICES**
4 RUE DU MILAN NOIR 44350 GUERANDE
SIRET 487 905 366 00026 : 27 708.01 € HT Offre de Base
- **Lot 4 : ERDRALU**
ZI DE LA SANGLE RUE DE L'OCEAN 44390 NORT SUR ERDRE
SIRET 494 650 260 00016; 23 500.00 € HT

Envoyé en préfecture le 18/07/2022

Reçu en préfecture le 18/07/2022

Affiché le

S E O

ID : 044-214401689-20220711-22RSEA2-DE

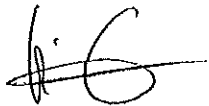
- **Lot 5 : VSA AMENAGEMENT**
9 RUE DES COTEAUX DE GRAND LIEU 44830 BOUAYE
SIRET 494 997 950 00030 : 33 324.85 € HT
- **Lot 6 : ID TRAVAUX**
15 BIS CHEMIN DE LA FURGAI 44500 LA BAULE
SIRET 804 721 736 00010 : 17 204.54 € HT
- **Lot 7 : ATLANTIC SOLS CONFORT**
5 ROUTE DE LA FONTAINE TUAUD 44602 SAINT-NAZAIRE
SIRET 831 851 670 00032 : 35 466.07 € HT
- **Lot 8 : MOREAU GENIE CLIMATIQUE**
27 RUE JACQUES DAGUERRE 44600 SAINT-NAZAIRE
SIRET 493 764 609 00027 : 49 072.00 € HT
- **Lot 9 : AM3I PLUS**
2 RUE DU PRE TROUSSEAU 44320 SAINT-VIAUD
SIRET 505 182 154 00037 : 28 404.00 € HT

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ces marchés, ainsi que tous documents y afférant.

ADOPTÉ : à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Madame PIONNEAU Natacha

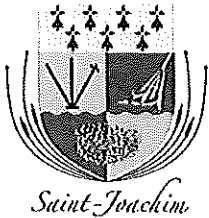


Secrétaire

Monsieur le Maire

Raphaël SALAÜN





Envoyé en préfecture le 18/07/2022

Reçu en préfecture le 18/07/2022

Affiché le

SLO

ID : 044-214401689-20220711-22RSEA3-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N/Réf : RS/SC/22.E.A.3.

L'an deux mil vingt deux, le onze juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Raphaël SALAÛN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil : 5 juillet 2022

PRÉSENTS :

Monsieur SALAÛN Raphaël, Monsieur SALLÉ Philippe, Madame MAHÉ Anne-Marie, Monsieur COCHY Jacques, Madame KERNEUR Cynthia, Monsieur AMISSE Michel, Madame BERTHO Nicole, Monsieur GONIDEC Denis, Madame CADORET Ghislaine, Monsieur KERNEUR André, Monsieur VEILLAUD Roger, Monsieur ORAIN Claude, Monsieur CERCLÉ Gilles, Madame FISCHER Dominique, Monsieur HALGAND Philippe, Madame KERNEUR Lydie, Madame AOUSTIN Stéphanie, Madame PIONNEAU Natacha, Madame FADET Nathalie, Madame SABRASES Marie, Monsieur MARTIN Steven, Monsieur VINCE Philippe, Madame TIGER VAILLANT Anne, Monsieur AOUSTIN Alain

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Monsieur DHONDT David donnant pouvoir à Monsieur MARTIN Steven
Madame HALGAND Marie-Anne donnant pouvoir à Monsieur SALAÛN Raphaël
Madame GLOTAIN DELAUNE Stéphanie donnant pouvoir à Madame CADORET Ghislaine

EXCUSÉ SANS POUVOIR :

ABSENT :

Rapporteur : Monsieur SALAÛN Raphaël

Mairie de Saint-Joachim - 64, rue Joliot Curie - 44720 Saint-Joachim
Tél. : 02 40 88 42 31 - Fax : 02 40 88 40 33 - E-mail : commune@saint-joachim.fr - www.saint-joachim.com



3. Passation et l'exécution d'un marché public d'achat et de fourniture d'énergies- Groupement de commandes

Considérant que depuis le 1er juillet 2007, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence. Conformément aux dispositions du Code de l'Energie, les consommateurs d'électricité peuvent librement choisir un fournisseur sur le marché.

Considérant que le SYDELA va lancer un accord-cadre à marchés subséquents pour l'achat et la fourniture d'énergies, qui débutera au 1^{er} juillet 2023 (pour le gaz naturel) et au 1^{er} janvier 2024 (pour l'électricité).

Considérant que les marchés publics d'électricité / gaz naturel en cours de la commune arrivent à terme :

- au 31/12/2023 pour l'électricité
- au 30/06/2023 pour le gaz naturel

Considérant que dans un but de mutualisation des besoins et de bonne gestion de deniers publics, la commune souhaite adhérer au groupement de commandes permanent pour la passation et l'exécution du marché public précité, dont le SYDELA est coordonnateur,
Considérant que la convention de groupement prévoit le remboursement des frais supportés par le coordonnateur, à hauteur de :

- Pour les membres du groupement ayant des besoins en électricité :

- 0,0010 € / kWh pour les membres adhérents au SYDELA, reversant 100% de la Taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE)
- 0,0011 € / kWh pour les membres adhérents au SYDELA, reversant 18% de la TCCFE
- 0,0013 € HT / kWh pour les membres non adhérents du SYDELA*

- Pour les membres du groupement ayant des besoins en gaz naturel :

- 0,00033 € / kWh pour les membres adhérents au SYDELA, reversant 100% de la TCCFE
- 0,00037 € / kWh pour les membres adhérents au SYDELA, reversant 18% de la TCCFE
- 0,00043 € HT / kWh pour les membres non adhérents du SYDELA*

**Il est précisé que la prestation de service effectuée pour le compte de non-adhérents au SYDELA est assujettie à la TVA, au taux en vigueur*

Considérant que la commune est adhérente au SYDELA et reverse 18 % de la TCCFE,

Envoyé en préfecture le 18/07/2022

Reçu en préfecture le 18/07/2022

Affiché le

5 2 0

ID : 044-214401689-20220711-22RSEA3-DE

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide,

D'ADHERER au groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché public d'achat et de fourniture d'énergies,

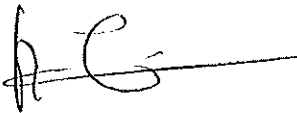
D'AUTORISER le Maire à signer la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché public d'achat et de fourniture d'énergies, annexée à la présente délibération,

D'AUTORISER le représentant du coordonnateur à signer les tous les actes nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés correspondants issus du groupement de commandes pour le compte de la commune.

ADOPTÉ : à l'unanimité

Pour extrait conforme,

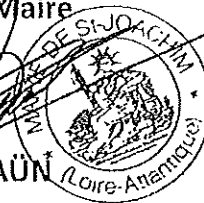
Madame PIONNEAU Natacha

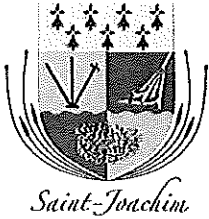


Secrétaire

Monsieur le Maire

Raphaël SALAÜN





Envoyé en préfecture le 18/07/2022

Reçu en préfecture le 18/07/2022

Affiché le

SLO

ID : 044-214401689-20220711-22RSEA4-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N/Réf : RS/SC/22.E.A.4.

L'an deux mil vingt deux, le onze juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Raphaël SALAÛN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil : 5 juillet 2022

PRÉSENTS :

Monsieur SALAÛN Raphaël, Monsieur SALLÉ Philippe, Madame MAHÉ Anne-Marie, Monsieur COCHY Jacques, Madame KERNEUR Cynthia, Monsieur AMISSE Michel, Madame BERTHO Nicole, Monsieur GONIDEC Denis, Madame CADORET Ghislaine, Monsieur KERNEUR André, Monsieur VEILLAUD Roger, Monsieur ORAIN Claude, Monsieur CERCLÉ Gilles, Madame FISCHER Dominique, Monsieur HALGAND Philippe, Madame KERNEUR Lydie, Madame AOUSTIN Stéphanie, Madame PIONNEAU Natacha, Madame FADET Nathalie, Madame SABRASES Marie, Monsieur MARTIN Steven, Monsieur VINCE Philippe, Madame TIGER VAILLANT Anne, Monsieur AOUSTIN Alain

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Monsieur DHONDT David donnant pouvoir à Monsieur MARTIN Steven
Madame HALGAND Marie-Anne donnant pouvoir à Monsieur SALAÛN Raphaël
Madame GLOTAIN DELAUNE Stéphanie donnant pouvoir à Madame CADORET Ghislaine

EXCUSÉ SANS POUVOIR :

ABSENT :

Rapporteur : Monsieur SALAÛN Raphaël

Mairie de Saint-Joachim - 64, rue Joliot Curie - 44720 Saint-Joachim
Tél. : 02 40 88 42 31 - Fax : 02 40 88 40 33 - E-mail : commune@saint-joachim.fr - www.saint-joachim.com

Envoyé en préfecture le 18/07/2022

Reçu en préfecture le 18/07/2022

Affiché le

SLO

ID : 044-214401689-20220711-22RSEA4-DE



4. Acquisition et entretien des vêtements de travail - Groupement de commandes

Les marchés relatifs à l'acquisition et l'entretien des vêtements de travail étant arrivés à échéance, il convient de les renouveler. Les Villes de Saint-Nazaire, Donges, La Chapelle des Marais, Montoir-de-Bretagne, Pornichet, Saint-Joachim et la Communauté d'Agglomération de la REgion Nazairienne et de l'Estuaire (CARENE) ont souhaité constituer un groupement de commandes afin de bénéficier de prix et de conditions plus avantageuses.

La convention de groupement de commandes ci-jointe, prise en application des articles L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la commande publique fixe le cadre juridique de cette consultation. Elle désigne la Ville de Saint-Nazaire comme coordonnateur du groupement. A ce titre, elle sera chargée de l'organisation de la procédure.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la convention et en avoir délibéré,


AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour l'acquisition et l'entretien des vêtements de travail désignant la Ville de Saint-Nazaire comme coordonnateur du groupement ;

AUTORISE le coordonnateur du groupement à signer le ou les marchés publics correspondants avec la ou les entreprises retenues en application de la convention constitutive du groupement.

ADOPTÉ : à l'unanimité

Pour extrait conforme,

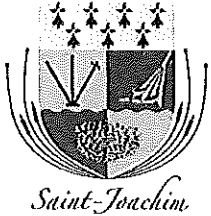
Madame PIONNEAU Natacha


Secrétaire

Monsieur le Maire


Raphaël SALAÜN





Envoyé en préfecture le 18/07/2022

Reçu en préfecture le 18/07/2022

Affiché le

SLO

ID : 044-214401689-20220711-22RSEA5-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N/Réf : RS/SC/22.E.A.5.

L'an deux mil vingt deux, le onze juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Raphaël SALAÛN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil : 5 juillet 2022

PRÉSENTS :

Monsieur SALAÛN Raphaël, Monsieur SALLÉ Philippe, Madame MAHÉ Anne-Marie, Monsieur COCHY Jacques, Madame KERNEUR Cynthia, Monsieur AMISSE Michel, Madame BERTHO Nicole, Monsieur GONIDEC Denis, Madame CADORET Ghislaine, Monsieur KERNEUR André, Monsieur VEILLAUD Roger, Monsieur ORAIN Claude, Monsieur CERCLÉ Gilles, Madame FISCHER Dominique, Monsieur HALGAND Philippe, Madame KERNEUR Lydie, Madame AOUSTIN Stéphanie, Madame PIONNEAU Natacha, Madame FADET Nathalie, Madame SABRASES Marie, Monsieur MARTIN Steven, Monsieur VINCE Philippe, Madame TIGER VAILLANT Anne, Monsieur AOUSTIN Alain

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Monsieur DHONDT David donnant pouvoir à Monsieur MARTIN Steven
Madame HALGAND Marie-Anne donnant pouvoir à Monsieur SALAÛN Raphaël
Madame GLOTAIN DELAUNE Stéphanie donnant pouvoir à Madame CADORET Ghislaine

EXCUSÉ SANS POUVOIR :

ABSENT :

Rapporteur : Monsieur SALAÛN Raphaël

Mairie de Saint-Joachim - 64, rue Joliot Curie - 44720 Saint-Joachim
Tél. : 02 40 88 42 31 - Fax : 02 40 88 40 33 - E-mail : commune@saint-joachim.fr - www.saint-joachim.com

A

MARCHÉS PUBLICS

5. Prestations de contrôles périodiques des installations techniques et moyens de lutte contre l'incendie - Groupement de commandes

Les marchés relatifs aux prestations de contrôles périodiques des installations techniques et moyens de lutte contre l'incendie étant arrivés à échéance, il convient de les renouveler. Les Villes de Saint-Nazaire, Donges, Montoir de Bretagne, Pornichet, Saint-Joachim, Saint-Malo-de-Guersac, Trignac, le CCAS de la Ville de Saint-Nazaire, l'association Le Théâtre Scène Nationale, Saint-Nazaire Agglomération Tourisme (SNAT) et la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (CARENE) ont souhaité constituer un groupement de commandes afin de bénéficier de prix et de conditions plus avantageuses.

La convention de groupement de commandes ci-jointe, prise en application des articles L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la commande publique fixe le cadre juridique de cette consultation. Elle désigne la Ville de Saint-Nazaire comme coordonnateur du groupement. A ce titre, elle sera chargée de l'organisation de la procédure.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la convention et en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour des prestations de contrôles périodiques des installations techniques et moyens de lutte contre l'incendie désignant la **Ville de Saint-Nazaire** comme coordonnateur du groupement ;

AUTORISE le coordonnateur du groupement à signer le ou les marchés publics correspondants avec la ou les entreprises retenues en application de la convention constitutive du groupement.

ADOPTÉ : à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Madame PIONNEAU Natacha

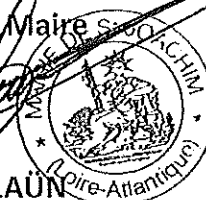


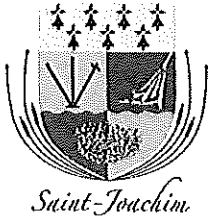
Secrétaire

Monsieur le Maire



Raphaël SALAÜN





Envoyé en préfecture le 18/07/2022

Reçu en préfecture le 18/07/2022

Affiché le

SLO

ID : 044-214401689-20220711-22RSEA6-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N/Réf : RS/SC/22.E.A.6.

L'an deux mil vingt deux, le onze juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Raphaël SALAÛN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil : 5 juillet 2022

PRÉSENTS :

Monsieur SALAÛN Raphaël, Monsieur SALLÉ Philippe, Madame MAHÉ Anne-Marie, Monsieur COCHY Jacques, Madame KERNEUR Cynthia, Monsieur AMISSE Michel, Madame BERTHO Nicole, Monsieur GONIDEC Denis, Madame CADORET Ghislaine, Monsieur KERNEUR André, Monsieur VEILLAUD Roger, Monsieur ORAIN Claude, Monsieur CERCLÉ Gilles, Madame FISCHER Dominique, Monsieur HALGAND Philippe, Madame KERNEUR Lydie, Madame AOUSTIN Stéphanie, Madame PIONNEAU Natacha, Madame FADET Nathalie, Madame SABRASES Marie, Monsieur MARTIN Steven, Monsieur VINCE Philippe, Madame TIGER VAILLANT Anne, Monsieur AOUSTIN Alain

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

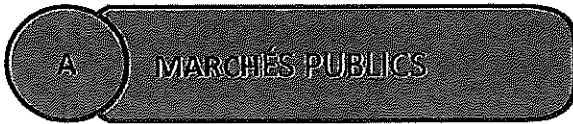
Monsieur DHONDT David donnant pouvoir à Monsieur MARTIN Steven
Madame HALGAND Marie-Anne donnant pouvoir à Monsieur SALAÛN Raphaël
Madame GLOTAIN DELAUNE Stéphanie donnant pouvoir à Madame CADORET Ghislaine

EXCUSÉ SANS POUVOIR :

ABSENT :

Rapporteur : Monsieur SALAÛN Raphaël

Mairie de Saint-Joachim - 64, rue Joliot Curie - 44720 Saint-Joachim
Tél. : 02 40 88 42 31 - Fax : 02 40 88 40 33 - E-mail : commune@saint-joachim.fr - www.saint-joachim.com



6. Prestations de maintenance technique des bâtiments - Groupement de commandes

Les marchés relatifs aux prestations de maintenance technique des bâtiments étant arrivés à échéance, il convient de les renouveler. Les Villes de Saint-Nazaire, Donges, Montoir-de-Bretagne, Pornichet, Saint-Joachim, Saint-Malo-de-Guersac, Trignac, le CCAS de la Ville de Saint-Nazaire et la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (CARENE) ont souhaité constituer un groupement de commandes afin de bénéficier de prix et de conditions plus avantageuses.

La convention de groupement de commandes ci-jointe, prise en application des articles L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la commande publique fixe le cadre juridique de cette consultation. Elle désigne la Ville de Saint-Nazaire comme coordonnateur du groupement. A ce titre, elle sera chargée de l'organisation de la procédure.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la convention et en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour des prestations de maintenance technique des bâtiments désignant la **Ville de Saint-Nazaire** comme coordonnateur du groupement ;

AUTORISE le coordonnateur du groupement à signer le ou les marchés publics correspondants avec la ou les entreprises retenues en application de la convention constitutive du groupement.

ADOPTÉ : à l'unanimité

Pour extrait conforme,

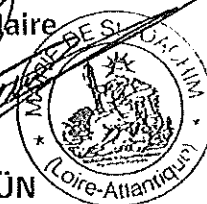
Madame PIONNEAU Natacha

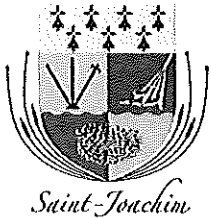
A handwritten signature in black ink, appearing to be 'N. Pionneau', written over a horizontal line.

Secrétaire

Monsieur le Maire

Raphaël SALAÜN





Envoyé en préfecture le 18/07/2022

Reçu en préfecture le 18/07/2022

Affiché le

SLO

ID : 044-214401689-20220711-22RSEA7-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N/Réf : RS/SC/22.E.A.7.

L'an deux mil vingt deux, le onze juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Raphaël SALAÛN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil : 5 juillet 2022

PRÉSENTS :

Monsieur SALAÛN Raphaël, Monsieur SALLÉ Philippe, Madame MAHÉ Anne-Marie, Monsieur COCHY Jacques, Madame KERNEUR Cynthia, Monsieur AMISSE Michel, Madame BERTHO Nicole, Monsieur GONIDEC Denis, Madame CADORET Ghislaine, Monsieur KERNEUR André, Monsieur VEILLAUD Roger, Monsieur ORAIN Claude, Monsieur CERCLÉ Gilles, Madame FISCHER Dominique, Monsieur HALGAND Philippe, Madame KERNEUR Lydie, Madame Aoustin Stéphanie, Madame PIONNEAU Natacha, Madame FADET Nathalie, Madame SABRASES Marie, Monsieur MARTIN Steven, Monsieur VINCE Philippe, Madame TIGER VAILLANT Anne, Monsieur Aoustin Alain

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Monsieur DHONDT David donnant pouvoir à Monsieur MARTIN Steven
Madame HALGAND Marie-Anne donnant pouvoir à Monsieur SALAÛN Raphaël
Madame GLOTAIN DELAUNE Stéphanie donnant pouvoir à Madame CADORET Ghislaine

EXCUSÉ SANS POUVOIR :

ABSENT :

Rapporteur : Monsieur SALAÛN Raphaël

Mairie de Saint-Joachim - 64, rue Joliot Curie - 44720 Saint-Joachim
Tél. : 02 40 88 42 31 - Fax : 02 40 88 40 33 - E-mail : commune@saint-joachim.fr - www.saint-joachim.com



7. Prestations de télécommunications en téléphonie fixe et mobile, VPN et accès internet - Groupement de commandes

Le marché relatif aux prestations de télécommunications en téléphonie fixe et mobile, VPN et accès internet arrivera à son terme en juillet 2022. Dans un objectif d'économies de moyens (humains et financiers), la CARENE a recherché une solution alternative à la relance d'une consultation et a opté pour le recours aux marchés du Réseau des Acheteurs Hospitaliers (RESAH) qui bénéficie de tarifs optimisés. Afin de permettre aux communes de la CARENE de moins de 20 000 habitants de bénéficier de ces marchés, la CARENE et les villes de Trignac, Donges, Pornichet, Montoir-de-Bretagne, la Chapelle-des-Marais, Saint-Malo-de-Guersac, Saint-Joachim, Saint-André-des-Eaux, et de Besné ont souhaité constituer un groupement de commandes afin de bénéficier de prix et de conditions plus avantageuses.

La convention de groupement de commandes ci-jointe, prise en application des articles L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la commande publique fixe le cadre juridique de cette consultation. Elle désigne la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (CARENE) comme coordonnateur du groupement. A ce titre, elle sera chargée de l'organisation de la procédure.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la convention et en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes relative au recours aux marchés du RESAH concernant les prestations de télécommunications en téléphonie fixe et mobile, VPN et accès internet désignant la **CARENE** comme coordonnateur du groupement ;

AUTORISE le coordonnateur du groupement à signer le ou les marchés publics correspondants avec la ou les entreprises retenues en application de la convention constitutive du groupement.

ADOPTÉ : à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Madame PIONNEAU Natacha

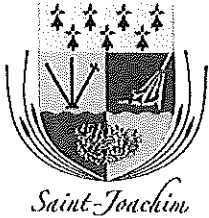
A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'N' and 'P' followed by a horizontal line.

Secrétaire

Monsieur le Maire

A handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal features a central emblem and the text 'Mairie de Trignac' and 'N° 4401689'. The name 'Raphaël SALAÜN' is printed below the seal.

Raphaël SALAÜN



Envoyé en préfecture le 18/07/2022
Reçu en préfecture le 18/07/2022
Affiché le **SLO**
ID : 044-214401689-20220711-22RSEB8-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N/Réf : RS/SC/22.E.B.8.

L'an deux mil vingt deux, le onze juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Raphaël SALAÛN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil : 5 juillet 2022

PRÉSENTS :

Monsieur SALAÛN Raphaël, Monsieur SALLÉ Philippe, Madame MAHÉ Anne-Marie, Monsieur COCHY Jacques, Madame KERNEUR Cynthia, Monsieur AMISSE Michel, Madame BERTHO Nicole, Monsieur GONIDEC Denis, Madame CADORET Ghislaine, Monsieur KERNEUR André, Monsieur VEILLAUD Roger, Monsieur ORAIN Claude, Monsieur CERCLÉ Gilles, Madame FISCHER Dominique, Monsieur HALGAND Philippe, Madame KERNEUR Lydie, Madame Aoustin Stéphanie, Madame PIONNEAU Natacha, Madame FADET Nathalie, Madame SABRASES Marie, Monsieur MARTIN Steven, Monsieur VINCE Philippe, Madame TIGER VAILLANT Anne, Monsieur Aoustin Alain

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Monsieur DHONDT David donnant pouvoir à Monsieur MARTIN Steven
Madame HALGAND Marie-Anne donnant pouvoir à Monsieur SALAÛN Raphaël
Madame GLOTAÏN DELAUNE Stéphanie donnant pouvoir à Madame CADORET Ghislaine

EXCUSÉ SANS POUVOIR :

ABSENT :

Rapporteur : Monsieur GLOTAÏN Julien

Mairie de Saint-Joachim - 64, rue Joliot Curie - 44720 Saint-Joachim
Tél. : 02 40 88 42 31 - Fax : 02 40 88 40 33 - E-mail : commune@saint-joachim.fr - www.saint-joachim.com

B

PERSONNEL

8. Modification du tableau des effectifs

Le rapporteur expose au Conseil Municipal que dans un souci de prendre en compte les besoins des services, il est proposé au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- Création d'un poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet, 31h annualisées, à compter du 1^{er} septembre.
- Suppression d'un poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet, 30h annualisées, à compter du 1^{er} septembre.
- Création d'un poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet, 24h15 annualisées, à compter du 1^{er} septembre.
- Suppression d'un poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet, 19h annualisées, à compter du 1^{er} septembre.

ENTENDU le rapporteur et après en avoir délibéré,

CONSIDÉRANT les nécessités du service enfance liées à l'augmentation de la fréquentation de la maison de l'enfance sur les périodes de vacances scolaires,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE sa proposition,

DECIDE de modifier le tableau des effectifs du personnel communal comme suit :

- Création d'un poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet, 31h annualisées, à compter du 1^{er} septembre.
- Suppression d'un poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet, 30h annualisées, à compter du 1^{er} septembre.
- Création d'un poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet, 24h15 annualisées, à compter du 1^{er} septembre.
- Suppression d'un poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet, 19h annualisées, à compter du 1^{er} septembre.

Envoyé en préfecture le 18/07/2022

Reçu en préfecture le 18/07/2022

Affiché le

ID : 044-214401689-20220711-22RSEB8-DE

- Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet, 27.15h annualisées, à compter du 1^{er} juillet.
- Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet, 27.15h annualisées, à compter du 1^{er} juillet.

ADOPTÉ : à 24 voix Pour

3 élus ne participent pas (Monsieur VINCE Philippe, Madame TIGER VAILLANT Anne, Monsieur Aoustin Alain)

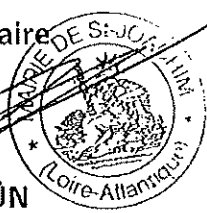
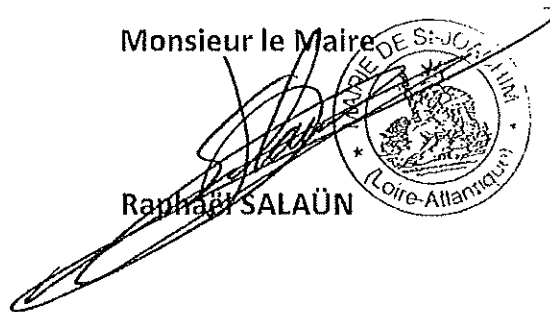
Pour extrait conforme,

Madame PIONNEAU Natacha

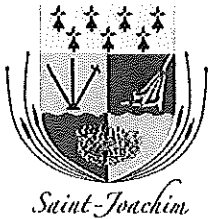


Secrétaire

Monsieur le Maire



Raphaël SALAÜN



Envoyé en préfecture le 18/07/2022

Reçu en préfecture le 18/07/2022

Affiché le

ID : 044-214401689-20220711-22RSEC9-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N/Réf : RS/SC/22.E.C.9.

L'an deux mil vingt deux, le onze juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Raphaël SALAÛN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil : 5 juillet 2022

PRÉSENTS :

Monsieur SALAÛN Raphaël, Monsieur SALLÉ Philippe, Madame MAHÉ Anne-Marie, Monsieur COCHY Jacques, Madame KERNEUR Cynthia, Monsieur AMISSE Michel, Madame BERTHO Nicole, Monsieur GONIDEC Denis, Madame CADORET Ghislaine, Monsieur KERNEUR André, Monsieur VEILLAUD Roger, Monsieur ORAIN Claude, Monsieur CERCLÉ Gilles, Madame FISCHER Dominique, Monsieur HALGAND Philippe, Madame KERNEUR Lydie, Madame AOUSTIN Stéphanie, Madame PIONNEAU Natacha, Madame FADET Nathalie, Madame SABRASES Marie, Monsieur MARTIN Steven, Monsieur VINCE Philippe, Madame TIGER VAILLANT Anne, Monsieur AOUSTIN Alain

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Monsieur DHONDT David donnant pouvoir à Monsieur MARTIN Steven
Madame HALGAND Marie-Anne donnant pouvoir à Monsieur SALAÛN Raphaël
Madame GLOTAIN DELAUNE Stéphanie donnant pouvoir à Madame CADORET Ghislaine

EXCUSÉ SANS POUVOIR :

ABSENT :

Rapporteur : Madame KERNEUR Cynthia

Mairie de Saint-Joachim - 64, rue Joliot Curie - 44720 Saint-Joachim
Tél. : 02 40 88 42 31 - Fax : 02 40 88 40 33 - E-mail : commune@saint-joachim.fr - www.saint-joachim.com

C

ENFANCE / JEUNESSE

9. Appel à candidature pour la mise à disposition de locaux aménagés en Maison d'Assistantes Maternelles

Dans le cadre de sa politique en faveur de la redynamisation de ses commerces et services, la commune de Saint-Joachim est soucieuse d'accompagner les familles et souhaite mettre à disposition un local recevant une Maison d'Assistants Maternels (MAM).

A Saint-Joachim, le taux de couverture en mode garde est de 77,46%, sans accueil collectif.

Depuis plusieurs années, les élus sont sollicités par des porteurs de projet dont la volonté est d'implanter un accueil collectif sur la commune.

Le nombre d'assistantes maternelles connaît une évolution fragilisant la profession. Cependant on constate sur le territoire national une grande progression du nombre de Maisons d'Assistants Maternels. En effet, il y avait 160 MAM en 2010, 4000 en janvier 2022 et 1428 projets d'ouverture actuellement, avec la possibilité de recouvrir au plan d'investissement pour l'accueil des jeunes enfants. Un nouveau référentiel avec une définition de la MAM contenue dans l'ordonnance du 19 mai 2021. Toutes ces nouvelles dispositions légales confortent les élus à proposer ce mode garde aux familles de la commune.

Ainsi, afin de promouvoir la profession, de susciter des envies et de valoriser ce métier, la commune souhaite permettre un accueil collectif pour les assistants maternels en mettant à disposition un local à une association constitutive d'une MAM.

La collectivité a acquis un bien situé rue Pauline Kergomard, entre les 2 écoles (maternelles et élémentaires). Ce bien devra faire l'objet d'une réhabilitation et d'une extension afin de prendre en considération les exigences et la réglementation en vigueur pour ce type de structure.

La présente délibération porte sur l'approbation d'un règlement d'appel à candidatures pour la mise à disposition de locaux à une association constitutive d'une MAM.

L'équipe retenue accompagnera les élus et la maîtrise d'œuvre dans la construction du projet : définition et détermination des besoins, réflexion sur la composition intérieure du bâtiment...

La future MAM se veut un projet co-construit entre la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre retenue et les professionnels utilisateurs de la structure.

Capacité d'accueil : entre 12 et 16 enfants.

Les critères à respecter sont les suivants :

- être 3 ou 4 assistants maternels et se structurer en association,
- avoir un règlement de fonctionnement qui permette une souplesse pour les parents en termes d'amplitude horaire (il sera nécessaire de démontrer l'organisation mise en place pour répondre à cette attente) ; maximiser l'amplitude d'ouverture de la MAM,

- s'engager à faciliter l'accueil en prenant en compte les horaires d'accueil du périscolaire (pour les fratries notamment),
- s'inscrire au Relais Petite Enfance du territoire et participer à ses activités,
- veiller à facturer une indemnité d'entretien adaptée et non excessive,
- définir les règles d'hygiène et de sécurité mises en œuvre pour accueillir les enfants,
- construire un projet d'accueil (projet pédagogique) des enfants pour définir les valeurs communes partagées, les activités et sorties éventuellement proposées,

Afin de finaliser le choix des candidats retenus, le Jury pourra les auditionner sur le projet d'accueil, le projet éducatif, le projet autour de l'enfant et plus largement l'organisation envisagée. Aucun critère d'agrément d'assistant maternel préalable au dépôt de la candidature n'est exigé. Toutefois, la mise à disposition du local sera conditionnée par l'obtention de l'agrément.

Une convention entre la collectivité et l'association des assistants maternels sera rédigée. Elle sera chargée d'établir les règles de fonctionnement de la MAM et les conditions de mise à disposition du local.

Le Calendrier envisagé du projet est le suivant :

Dépôt de dossier : 2 septembre 2022

Entretien : septembre 2022

Dépôt du PC : septembre 2023

Date prévisionnelle de mise à disposition des locaux : 2024


ENTENDU le rapporteur et après en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

VALIDE l'appel à candidature pour la mise à disposition de locaux à des associations constitutives d'une maison d'assistantes maternelles (MAM),

AUTORISE M. le Président à lancer la procédure et à retenir une candidature par MAM,

AUTORISE M. le Président à signer tous documents y relatifs.

ADOPTÉ : à 23 voix Pour
à 3 voix Contre (Monsieur VINCE Philippe, Madame TIGER VAILLANT Anne, Monsieur Aoustin Alain)
à 1 Abstention (Madame SABRASES Marie)

Envoyé en préfecture le 18/07/2022
Reçu en préfecture le 18/07/2022
Affiché le 
ID : 044-214401689-20220711-22RSEC9-DE

Pour extrait conforme,

Madame PIONNEAU Natacha

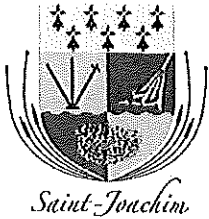
Secrétaire



Monsieur le Maire

Raphaël SALAÜN





Envoyé en préfecture le 18/07/2022

Reçu en préfecture le 18/07/2022

Affiché le

SLO

ID : 044-214401689-20220711-22RSED10-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N/Réf : RS/SC/22.E.D.10.

L'an deux mil vingt deux, le onze juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Raphaël SALAÛN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil : 5 juillet 2022

PRÉSENTS :

Monsieur SALAÛN Raphaël, Monsieur SALLÉ Philippe, Madame MAHÉ Anne-Marie, Monsieur COCHY Jacques, Madame KERNEUR Cynthia, Monsieur AMISSE Michel, Madame BERTHO Nicole, Monsieur GONIDEC Denis, Madame CADORET Ghislaine, Monsieur KERNEUR André, Monsieur VEILLAUD Roger, Monsieur ORAIN Claude, Monsieur CERCLÉ Gilles, Madame FISCHER Dominique, Monsieur HALGAND Philippe, Madame KERNEUR Lydie, Madame AOUSTIN Stéphanie, Madame PIONNEAU Natacha, Madame FADET Nathalie, Madame SABRASES Marie, Monsieur MARTIN Steven, Monsieur VINCE Philippe, Madame TIGER VAILLANT Anne, Monsieur AOUSTIN Alain

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Monsieur DHONDT David donnant pouvoir à Monsieur MARTIN Steven
Madame HALGAND Marie-Anne donnant pouvoir à Monsieur SALAÛN Raphaël
Madame GLOTAIN DELAUNE Stéphanie donnant pouvoir à Madame CADORET Ghislaine

EXCUSÉ SANS POUVOIR :

ABSENT :

Rapporteur : Monsieur Gonidec Denis

Mairie de Saint-Joachim - 64, rue Joliot Curie - 44720 Saint-Joachim
Tél. : 02 40 88 42 31 - Fax: 02 40 88 40 33 - E-mail: commune@saint-joachim.fr - www.saint-joachim.com



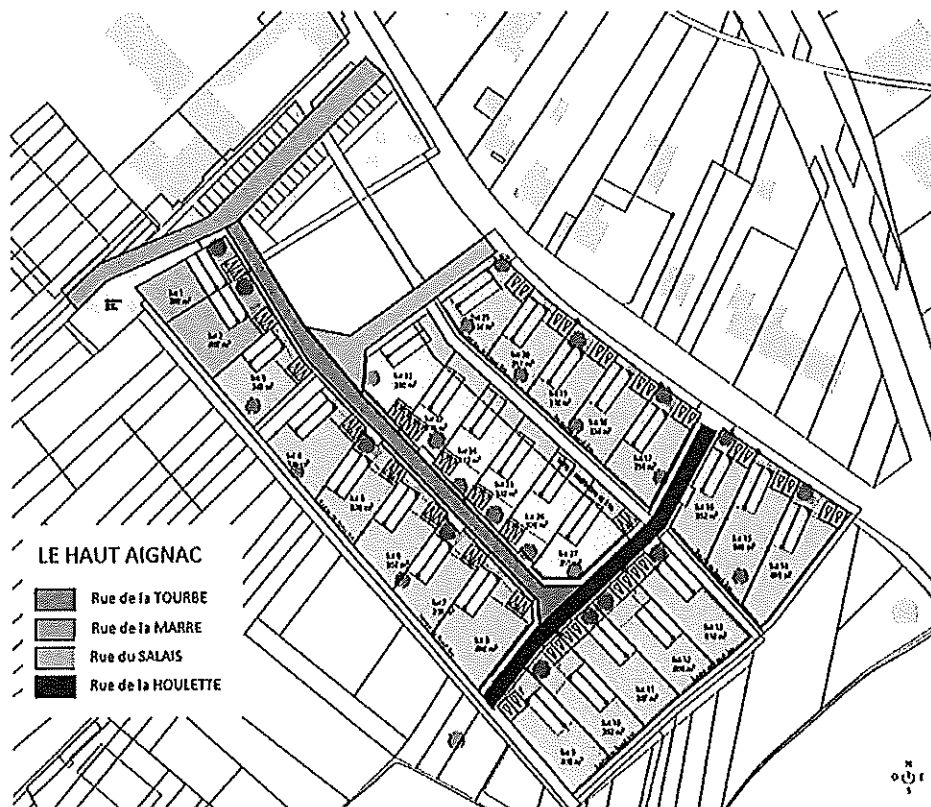
10. Haut Aignac : dénomination des rues

Le rapporteur rappelle aux membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L 2213-28 du CGCT.

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours, de la Poste, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Le rapporteur soumet au Conseil Municipal la proposition de la Commission « Urbanisme » du 05/05/2022 concernant la dénomination des rues du futur lotissement « LE HAUT AIGNAC »



ENTENDU le rapporteur et après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 18/07/2022

Reçu en préfecture le 18/07/2022

Affiché le

ID : 044-214401689-20220711-22RSED10-DE

Le Conseil Municipal,

ADOpte sa proposition,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à la numérotation des immeubles de ce lotissement.

ADOPTÉ : à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Madame PIONNEAU Natacha

Secrétaire

Monsieur le Maire

Raphaël SALAÜN





Envoyé en préfecture le 18/07/2022

Reçu en préfecture le 18/07/2022

Affiché le

S E O

ID : 044-214401689-20220711-22RSED11-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N/Réf : RS/SC/22.E.D.11.

L'an deux mil vingt deux, le onze juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Raphaël SALAÛN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil : 5 juillet 2022

PRÉSENTS :

Monsieur SALAÛN Raphaël, Monsieur SALLÉ Philippe, Madame MAHÉ Anne-Marie, Monsieur COCHY Jacques, Madame KERNEUR Cynthia, Monsieur AMISSE Michel, Madame BERTHO Nicole, Monsieur GONIDEC Denis, Madame CADORET Ghislaine, Monsieur KERNEUR André, Monsieur VEILLAUD Roger, Monsieur ORAIN Claude, Monsieur CERCLÉ Gilles, Madame FISCHER Dominique, Monsieur HALGAND Philippe, Madame KERNEUR Lydie, Madame Aoustin Stéphanie, Madame PIONNEAU Natacha, Madame FADET Nathalie, Madame SABRASES Marie, Monsieur MARTIN Steven, Monsieur VINCE Philippe, Madame TIGER VAILLANT Anne, Monsieur Aoustin Alain

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Monsieur DHONDT David donnant pouvoir à Monsieur MARTIN Steven
Madame HALGAND Marie-Anne donnant pouvoir à Monsieur SALAÛN Raphaël
Madame GLOTAIN DELAUNE Stéphanie donnant pouvoir à Madame CADORET Ghislaine

EXCUSÉ SANS POUVOIR :

ABSENT :

Rapporteur : Monsieur Gonidec Denis

Mairie de Saint-Joachim - 64, rue Joliot Curie - 44720 Saint-Joachim
Tél. : 02 40 88 42 31 - Fax : 02 40 88 40 33 - E-mail : commune@saint-joachim.fr - www.saint-joachim.com



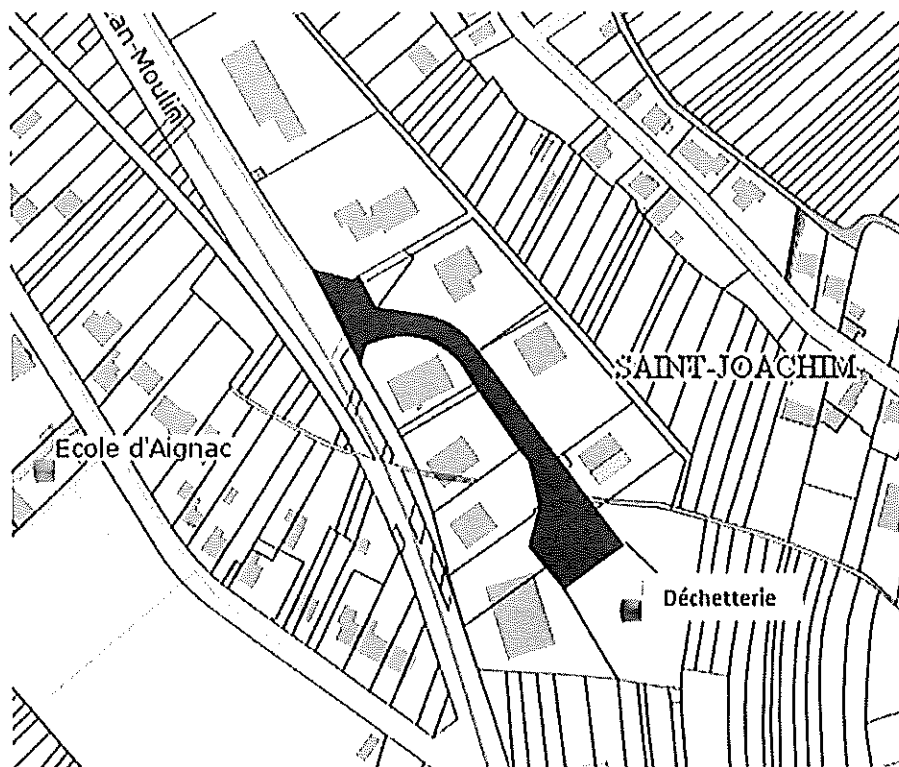
11. Déchetterie : dénomination de l'impasse

Le rapporteur rappelle aux membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L 2213-28 du CGCT.

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours, de la Poste, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Le rapporteur soumet au Conseil Municipal la proposition de la Commission « Urbanisme » du 20/05/2021 concernant la dénomination de l'impasse de la Déchetterie en « impasse du champ du moulin ».



ENTENDU le rapporteur et après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 18/07/2022

Reçu en préfecture le 18/07/2022

Affiché le

SLO

ID : 044-214401689-20220711-22RSED11-DE

Le Conseil Municipal,

ADOpte sa proposition,

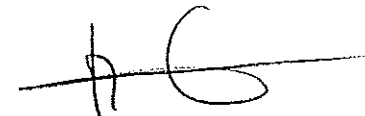
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à la numérotation des immeubles de ce lotissement.

ADOPTÉ : à l'unanimité

Pour extrait conforme,

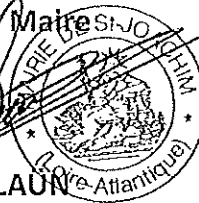
Madame **PIONNEAU** Natacha

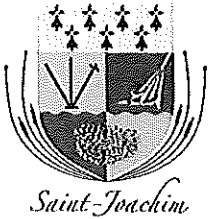


Secrétaire

Monsieur le Maire

Raphaël SALAÜN





Envoyé en préfecture le 18/07/2022

Reçu en préfecture le 18/07/2022

Affiché le

SLO

ID : 044-214401689-20220711-22RSEE12-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N/Réf : RS/SC/22.E.E.12.

L'an deux mil vingt deux, le onze juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Raphaël SALAÛN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil : 5 juillet 2022

PRÉSENTS :

Monsieur SALAÛN Raphaël, Monsieur SALLÉ Philippe, Madame MAHÉ Anne-Marie, Monsieur COCHY Jacques, Madame KERNEUR Cynthia, Monsieur AMISSE Michel, Madame BERTHO Nicole, Monsieur GONIDEC Denis, Madame CADORET Ghislaine, Monsieur KERNEUR André, Monsieur VEILLAUD Roger, Monsieur ORAIN Claude, Monsieur CERCLÉ Gilles, Madame FISCHER Dominique, Monsieur HALGAND Philippe, Madame KERNEUR Lydie, Madame AOUSTIN Stéphanie, Madame PIONNEAU Natacha, Madame FADET Nathalie, Madame SABRASES Marie, Monsieur MARTIN Steven, Monsieur VINCE Philippe, Madame TIGER VAILLANT Anne, Monsieur AOUSTIN Alain

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Monsieur DHONDT David donnant pouvoir à Monsieur MARTIN Steven
Madame HALGAND Marie-Anne donnant pouvoir à Monsieur SALAÛN Raphaël
Madame GLOTAIN DELAUNE Stéphanie donnant pouvoir à Madame CADORET Ghislaine

EXCUSÉ SANS POUVOIR :

ABSENT :

Rapporteur : Monsieur GLOTAIN Julien

Mairie de Saint-Joachim - 64, rue Joliot Curie - 44720 Saint-Joachim
Tél. : 02 40 88 42 31 - Fax : 02 40 88 40 33 - E-mail : commune@saint-joachim.fr - www.saint-joachim.com



12. Don d'un particulier à la Commune de Saint-Joachim

La commune a rencontré un particulier qui souhaite faire un don d'une somme d'un million d'euros à la Commune de Saint-Joachim.

Cette personne, ancien chef d'entreprise, souhaite conserver l'anonymat. Elle a œuvré toute sa vie pour les autres et souhaite laisser une trace de son existence.

C'est la raison pour laquelle la collectivité souhaite mettre à profit ce don en faveur de l'EHPAD de la commune.

Par respect pour ce donateur et pour lui donner toute garantie d'un bon usage de ce don, les élus ont proposé plusieurs projets qui ont été validés par le donateur. Chaque projet lui a été présenté avec un calendrier de réalisation précis.

Ce don sera orienté sur 3 projets :

- Créer un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) sur le site de l'EHPAD. Il s'agit d'une structure indépendante de l'EHPAD, d'une surface comprise entre 150 et 200m², au sein duquel sont organisées et proposées durant la journée des activités sociales et thérapeutiques (ateliers mémoire, chat, peinture...) aux résidents de l'EHPAD. Ce pôle pourra accueillir 12 à 14 personnes et chaque personne pourra bénéficier d'un ou plusieurs jours par semaine d'activités et de soins adaptés. La structure sera ouverte aux résidents fin 2023.
- Permettre à l'EHPAD d'assurer une quasi-indépendance énergétique en participant au projet d'auto-consommation de la commune. Cela permettra aux résidents de réduire le montant de leur loyer.
Il convient d'acquérir 1000 panneaux, soit 400 kva de production pour assurer une autonomie énergétique.
- Améliorer la qualité du service rendu à l'usager en investissant dans des équipements nouveaux, en améliorant les logements des résidents, en améliorant les animations proposées.

Lors du conseil municipal du 15 juin 2020, l'assemblée délibérante a confié, en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, un certain nombre d'attributions limitativement énumérées pour la durée de son mandat. Parmi ces attributions figurent la possibilité pour le maire « D'accepter les dons et legs qui ne sont pas grevés ni de conditions ni de charges ».

Envoyé en préfecture le 18/07/2022

Reçu en préfecture le 18/07/2022

Affiché le

SLO

ID : 044-214401689-20220711-22RSEE12-DE

Or dans un souci de transparence, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer tout acte ou document s'y rapportant.

ENTENDU le rapporteur et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

ACCEPTE Le don fait à la collectivité de Saint-Joachim.

AUTORISE le Maire à signer tout acte ou document s'y rapportant.

ADOPTÉ : à 25 voix Pour

2 élus ne participent pas (Monsieur VINCE Philippe, Monsieur Aoustin Alain)

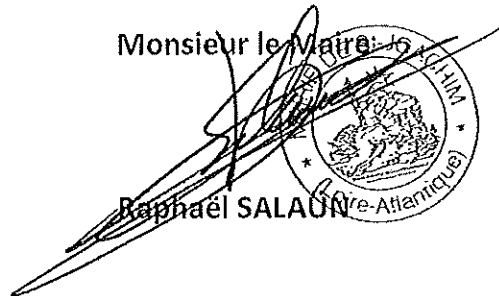
Pour extrait conforme,

Madame PIONNEAU Natacha



Secrétaire

Monsieur le Maire :



Raphaël SALAUN